Le Groupe BEI élargit son soutien aux petites entreprises p.5 • La conférence 2008 de la BEI sur l'économie et la finance : investissements dans les infrastructures, croissance et cohésion p. 7 • FEI: nomination d'un nouveau directeur général et d'un directeur général adjoint p.10 • La BEI reçoit le trophée « opération de l'année 2007 » du groupe Euromoney pour cinq de ses opérations p.13 • Cinq institutions financières publiques européennes lancent le Fonds de crédits carbone pour l'après-2012 p.16 • Bilan 2007 de la FEMIP – Une année placée sous le signe du secteur privé p.19 • Conférence FEMIP de Tunis – Microfinance et développement en Méditerranée p. 21 • La Facilité ACP-UE pour l'eau : la BEI et la Commission appuient les Objectifs du millénaire pour le développement dans les pays ACP p. 29

INFO 131

Le magazine d'information du **Groupe de la Banque européenne d'investissement** • 2 – 2008 • ISSN 0250-3867

Le Groupe BEI élargit son soutien aux **petites entreprises**

Le Groupe BEI a entrepris de mettre en place de nouveaux instruments dans des domaines tels que les financements mezzanine, les garanties ou le microcrédit, afin de simplifier ses conditions de financement et de répondre aux besoins des PME lors des différentes étapes de leur développement.

À l'issue d'une vaste consultation menée auprès de ses partenaires bancaires, des pouvoirs publics et des PME elles-mêmes, le Groupe BEI a décidé de moderniser son soutien aux PME afin qu'il soit aussi accessible que possible et que les avantages présentés par ses financements soient répercutés de manière concrète sur le bénéficiaire final.

1958 / 2008
European Investment Bank

INFO 131

The information magazine of the **European Investment Bank Group** • 2 – 2008 • ISSN 0250-3891

ACTIVITÉS DE LA BEI

Le Groupe BEI élargit son soutien aux petites entreprises	1
Inauguration du bâtiment Est de la BEI	5
La conférence 2008 de la BEI sur l'économie et la finance : investissements dans les infrastructures, croissance et cohésion	7
FEI : nomination d'un nouveau directeur général et d'un directeur général adjoint	10
La BEI reçoit le trophée « opération de l'année 2007 » du groupe Euromoney pour cinq de ses opérations	13
L'équipe opérationnelle JASPERS devient un département de la BEI	15
Cinq institutions financières publiques européennes lancent le Fonds de crédits carbone pour l'après-2012	16
Le financement de la recherche-développement et de l'innovation : une clé pour l'avenir	18

DANS L'UE

La BEI finance un câble sous-marin haute tension de tous les records : SA.PE.I.	12

FINANCES

La BEI poursuit le développement des marchés des capitaux dans les pays partenaires de l'UE	17

À L'EXTÉRIEUR DE L'UE

Bilan 2007 de la FEMIP – Une année placée sous le signe du secteur privé	19
Conférence FEMIP de Tunis – Microfinance et développement en Méditerranée	21
La FEMIP présente au 2e Forum euro-méditerranéen du capital-investissement et du financement des PME	23
Protéger la mer Méditerranée contre la pollution	24
Interact : le fruit d'une collaboration solidement établie	27
La Facilité ACP-UE pour l'eau : la BEI et la Commission appuient les Objectifs du millénaire pour le développement dans les pays ACP	29
La BEI engage un partenariat avec Bancomext pour financer des projets environnementaux au Mexique	30

QUESTIONS INTERNES

Nominations au cadre de direction de la BEI	31
Nouvelles publications de la BEI	32

BEI-Information est une publication périodique du département « Communication » de la Banque européenne d'investissement.

Responsable de publication : Daniela Sacchi-Cremmer

Mise en page : atelier graphique de la BEI, Sabine Tissot.

Photographies : Photothèque de la BEI, Jean-Paul Kieffer.

Les informations figurant dans la présente publication de la BEI peuvent être librement reproduites ; la mention de l'origine de tout extrait cité ou publié serait appréciée.

« À l'évidence, le marché ne peut à lui seul apporter aux PME des volumes de financements suffisants à des tarifs abordables, en particulier dans le cas d'entreprises innovantes en forte croissance, a déclaré M. Philippe Maystadt, président de la BEI. Le Groupe BEI va s'employer à combler les lacunes du marché en élargissant la palette des financements qu'il propose. »

Un mois avant la présentation par la Commission de l'initiative européenne en faveur des petites entreprises, M. Maystadt, lors de la séance annuelle 2008 du Conseil des gouverneurs, a également annoncé que la Banque entendait aller au-delà du soutien traditionnellement axé sur les actifs corporels, pour financer les aspects immatériels du développement des entreprises tels que la recherche-développement, la mise en place de réseaux de distribution ou les conditions nécessaires à la pérennité de l'entreprise lorsque les propriétaires cessent leur activité.

L'objectif intrinsèque de ces mesures est de fournir un meilleur financement aux PME en élargissant la gamme des produits existants tout en les adaptant aux particularités locales et aux besoins des entreprises. La catégorie des PME désigne les entreprises indépendantes employant moins de 250 personnes.

En 2007, plus de 160 000 PME ont bénéficié du soutien du Groupe BEI. La BEI a mis à disposition des PME quelque 5 milliards d'EUR sous forme de lignes de crédit, tandis que le FEI leur a accordé 1,4 milliard d'EUR de garanties et 521 millions d'EUR de capital-risque.

Les lignes de crédit que la BEI accorde à des banques chargées de rétrocéder ces fonds aux entreprises – mises en place de longue date sous l'appellation de « prêts globaux » – seront modernisées afin d'alléger les formalités, tant pour les banques que pour les PME qui en bénéficient. En échange, la BEI demande aux banques de faire savoir à leurs clients qu'ils bénéficient d'un financement de la BEI, et de répercuter sur eux les avantages découlant de son intervention (durées de prêt plus longues, calendriers de décaissement plus souples, etc.)

Par ailleurs, la BEI et le FEI se sont engagés à renforcer leur coopération dans les domaines des financements mezzanine et du microcrédit, le but étant de cibler les entreprises qui ont le plus de difficultés à lever des fonds.

Lors de la séance annuelle 2008 du Conseil des gouverneurs, M. Maystadt a également annoncé que la Banque allait élargir son appui aux PME.

Nécessité d'un meilleur accès au crédit pour les PME

La nécessité d'un soutien renforcé aux PME a été exprimée par de nombreux participants lors de la réunion du Conseil des gouverneurs, et en particulier par Mme Yvette Cooper, secrétaire d'État britannique au Trésor. « En cette période de crise financière internationale, l'accès au crédit peut être difficile pour nombre de petites entreprises au Royaume-Uni ou en Europe ; or, il est vital pour leur survie, a déclaré Mme Cooper. Nous invitons la BEI à assumer une plus grande part des risques encourus par ses partenaires bancaires dans le financement des petites entreprises, de manière à les aider à supporter le choc de la contraction du crédit. »

« Il est important d'identifier les goulets d'étranglement qui font obstacle à l'accès aux marchés pour les PME » a ajouté Fernando Teixeira dos Santos, ministre des finances du Portugal et gouverneur de la BEI.

Le secteur des PME, qui représente 99 % des entreprises européennes et emploie plus de 100 millions de personnes, est un vivier essentiel pour l'innovation et l'esprit d'entreprise. En sa qualité d'institution de financement au service des objectifs de l'Union européenne, la BEI s'emploie à apporter des améliorations qui vont dans le sens du nouveau « Small Business Act pour l'Europe » que la Commission européenne a présenté le 2 juillet, et dont un volet est consacré aux moyens d'améliorer l'accès des PME aux financements.

Augmentation de la réserve du Mécanisme de financement structuré

Le rôle central que joue le Mécanisme de financement structuré (MFS) dans le financement du risque a été reconnu par les gouverneurs de la BEI, qui ont approuvé une augmentation de 1,5 milliard d'EUR de la réserve du MFS. Ce supplément est indispensable pour que la Banque dispose des capitaux nécessaires afin de mener à bien ses opérations au titre du MFS en 2009 et 2010. L'augmentation de la réserve du MFS laisse 1 milliard d'EUR disponible pour des affectations futures dans la limite de 3,75 milliards d'EUR.

Créé en 2001, le MFS a pour vocation de générer une importante valeur ajoutée grâce à l'octroi d'un soutien supplémentaire à des projets prioritaires, sous la forme d'instruments présentant un risque accru par rap-

Consultation des PME

La consultation des PME menée par le Groupe BEI s'est déroulée entre juin 2007 et janvier 2008 dans tous les États membres de l'UE. C'est la première fois que la BEI se lance dans une consultation d'une telle ampleur sur le thème du soutien aux PME, qui constitue un objectif essentiel de son mandat, et sur celui des formes que cet appui doit prendre à l'avenir. Les services de la Banque se sont adressés à une centaine d'organismes (banques et associations du secteur bancaire, fédérations de PME, pouvoirs publics et Commission européenne). Les trois-quarts d'entre eux ont répondu à la consultation, et ce vif intérêt fait ressortir le fait que le financement des PME demeure un sujet essentiel en Europe.

port à celui que la Banque prend normalement en charge.

Pour chaque opération réalisée, des ressources en capital sont imputées au Fonds réservé aux activités au titre du MFS (la « réserve du MFS »), pour lequel le Conseil des gouverneurs a approuvé, en 2001, une enveloppe initiale d'un montant de 750 millions d'EUR, qui a été entièrement allouée durant la période 2001-2006.

En 2006, le Conseil des gouverneurs a décidé d'envisager, lorsque cela serait nécessaire, des augmentations successives de la réserve du MFS, à concurrence d'un plafond de 3,75 milliards d'EUR au maximum jusqu'en 2013, afin d'appuyer des opérations sur ressources propres dans les pays où la Banque est autorisée à exercer ses activités. En 2006, une allocation supplémentaire immédiate de 500 millions d'EUR a été approuvée, ce qui a porté le montant total – couvert par des fonds transférés – de la réserve du MFS à son niveau actuel de 1,25 milliard d'EUR.

Les objectifs stratégiques établis par la Banque incluent la constitution d'un programme MFS viable à long terme et de grande ampleur, qui devienne une composante plus courante de l'activité de prêt de la Banque, tout en restant axé sur les projets hautement prioritaires relevant des RTE, de i2i, de l'énergie et de la coopération avec les pays partenaires. Le MFS pourrait néanmoins être également utilisé, le cas échéant, pour d'autres objectifs prioritaires, tels que les PME.

Le recentrage de la BEI sur le MFS, soutenu par une restructuration appropriée de ses directions opérationnelles, s'est déjà traduit par une accélération du rythme des signatures au titre du mécanisme et par la constitution d'une importante réserve de projets, en particulier au cours de l'année 2007.

Initiatives conjointes BEI-UE : une réussite

Les gouverneurs ont exprimé leur satisfaction au vu des résultats des actuelles initiatives conjointes BEI-UE. « Le MFPR prend un excellent départ et le LGTT semble très prometteur », a souligné Joaquín Almunia, le commissaire européen aux affaires économiques et monétaires.

En juin 2007, la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement se sont associées pour créer le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR). Ce mécanisme innovant vise à améliorer l'accès aux financements pour les entreprises privées et les organismes publics qui promeuvent des activités dans les domaines de la recherche, du développement technologique et de la démonstration ainsi que de l'innovation. Reposant sur le principe du partage des risques de crédit entre la Communauté européenne et la BEI, le MFPR renforce la capacité de la Banque d'accorder des prêts ou des garanties en faveur de projets dont le profil de risque est faible, ou inférieur à celui d'une valeur d'investissement (impliquant des risques financiers supérieurs à ceux habituellement acceptés par les investisseurs).

En janvier 2008, la BEI et la Commission ont également signé un accord de coopération établissant l'Instrument de garantie de prêt pour les projets de RTE de transport (LGTT). Ce nouvel instrument contribuera à accroître la participation du secteur privé au financement des infrastructures de transport d'intérêt européen, en particulier des investissements dans des projets de RTE présentant un risque élevé sur le plan des recettes aux premiers stades de leur exploitation. La dotation en capital de 1 milliard d'EUR du LGTT – la Commission et la BEI apportant chacune 500 millions d'EUR – devrait permettre de soutenir un volume total d'investissements de 20 milliards d'EUR.

La BEI et la Commission coopèrent également dans le cadre des programmes JASPERS (voir article page 15), JESSICA et JEREMIE, et sont des partenaires privilégiés en matière de financement des objectifs de l'UE. La BEI accorde des prêts à l'extérieur de l'UE depuis 1963, avec l'appui d'une garantie communautaire, en complément des initiatives politiques et financières de la Commission en faveur des pays tiers.

Le 27 mai, quelques jours avant le Conseil des gouverneurs, la BEI et la Commission ont signé un protocole d'accord qui vise à renforcer la coordination des politiques de prêt à l'extérieur de l'UE.

« Cette intensification de la collaboration avec la BEI améliorera notre capacité à financer des projets hors de l'UE dans une série de domaines tels que l'énergie, l'environnement et les infrastructures ou encore le secteur privé, dans l'intérêt des populations concernées. Elle favorisera également la coordination, la cohérence et les synergies entre les instruments d'assistance de l'UE et le financement de la BEI, augmentant ainsi l'efficacité et la visibilité de l'action de l'UE envers les pays tiers » a déclaré M. Joaquín Almunia, commissaire européen aux affaires économiques et monétaires». ■

Daniela Sacchi-Cremmer – Département Communication

Séance 2008 du Conseil des gouverneurs

Inauguration du bâtiment Est de la BEI

Le 2 juin 2008, la BEI a inauguré son nouvel immeuble, baptisé « bâtiment Est », situé près du siège actuel sur le plateau du Kirchberg à Luxembourg. À la fois sobre et innovant, ce nouvel édifice a été conçu entièrement dans une optique écologique. Il va agrandir considérablement l'espace de travail de la Banque et lui permettre de rassembler l'ensemble de ses collaborateurs sur un même site.

Situé au 98, boulevard Konrad Adenauer, adossé au Val des Bons Malades, le nouveau bâtiment est construit dans le prolongement du siège actuel de la BEI dans le Quartier européen Nord du Kirchberg à Luxembourg. Avec une surface de 72 500 m^2, il peut accueillir jusqu'à 750 personnes.

Les questions environnementales et énergétiques ont été déterminantes aussi bien lors de la conception du bâtiment par l'architecte Christoph Ingenhoven (Düsseldorf) que de sa construction par CFE-Vinci (Bruxelles, Paris).

La coque de verre qui enveloppe entièrement le bâtiment permet de profiter au maximum de la lumière naturelle. Des jardins d'hiver et des atriums assurent une isolation thermique et une ventilation naturelle, l'ensemble permettant de maintenir la consommation d'énergie et les rejets dans l'environnement au minimum. Le bâtiment répond non seulement aux normes environ-

nementales les plus strictes, mais va même au-delà de la législation en vigueur. Il est le premier en Europe continentale et l'un des tout premiers au monde à obtenir la certification « haute qualité environnementale » britannique (Beespoke BREEAM) avec la mention « très bien ».

À cet égard, le bâtiment reflète les priorités de la BEI, qui consacre une part très importante de ses prêts à des projets dont l'objectif est d'améliorer ou de protéger l'environnement, notamment en soutenant des initiatives qui contribuent à lutter contre le réchauffement climatique.

S.A.R. le Grand-Duc de Luxembourg a honoré de sa présence la cérémonie d'inauguration, à laquelle assistaient également les gouverneurs de la BEI, ministres des finances de l'Union européenne. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et ministre des finances du Grand-Duché de Luxembourg, José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, et Andrej Bajuk, ministre des finances slovène et président en exercice du Conseil économique et financier, ont pris la parole, rappelant l'engagement sans cesse croissant de la BEI dans la construction européenne, soulignant l'importance de son activité dans la promotion des projets européens et la félicitant pour cette réalisation architecturale.

Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg et M. P. Maystadt, président de la BEI

Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg, M. C. Ingenhoven, architecte, et M. P. Maystadt, président de la BEI

Dans son allocution, Philippe Maystadt, président de la BEI, a brièvement commenté les jalons qui ont marqué l'histoire de l'institution depuis sa création en 1958. Il s'est souvenu de son installation à Luxembourg, Place de Metz, en 1968 puis au Kirchberg en 1980, dans son siège actuel d'une architecture moderne et solide, deux critères auxquels M. Maystadt a voulu ajouter la transparence et le respect de l'environnement.

En cinquante années d'existence, les activités de la Banque européenne d'investissement se sont considérablement développées. À la fin de l'année 2007, le groupe BEI (c'est-à-dire la BEI et le Fonds européen d'investissement, également basé à Luxembourg) employait 1 590 agents permanents, chargés de traiter la demande toujours croissante de financements dans les 27 États membres de l'UE et 173 pays partenaires. Le premier bâtiment construit par la BEI, où elle s'est installée en 1980, était prévu pour accueillir 800 personnes au maximum. Une extension a ensuite été bâtie, au début des années 90, avec une capacité maximum de 300 personnes, mais la BEI a continué de croître parallèlement à l'expansion de l'UE, ce qui nécessitait un espace de travail plus important.

En 2002, la BEI a lancé un concours international anonyme d'architectes-concepteurs. Il a été remporté par une équipe allemande, dirigée par Ingenhoven Architekten (Düsseldorf), avec Werner Sobek (Stuttgart) comme ingénieurs de structure, DS-Plan (Stuttgart) pour les plans de la façade et la physique du bâtiment et HL-Technik, IC-Consult, Pbe-Beljuli Planungsgesellschaft mbH et S+E Consult pour l'ingénierie technique.

Le bâtiment Est offre un contraste dynamique intéressant avec les bâtiments environnants, notamment celui de Sir Denys Lasdun. Sa façade transparente, moderne, fruit d'une haute technologie, est en harmonie avec l'intérieur, qui allie efficacité et imagination, à l'image de la BEI. ■

Daniela Sacchi-Cremmer
Département Communication

La conférence 2008 de la BEI sur l'économie et la finance :

investissements dans les infrastructures, croissance et cohésion

La conférence 2008 de la BEI sur l'économie et la finance s'est déroulée le 12 juin, dans le cadre des festivités qui ont marqué le 50e anniversaire de la Banque. Quoi de plus naturel donc que son thème, « Investissements dans les infrastructures, croissance et cohésion », fasse partie des axes centraux du mandat de la BEI. Pour faire la lumière sur des problématiques qui sont au cœur de la mission de la BEI, la conférence a réuni chercheurs et praticiens issus d'un grand nombre de pays et d'institutions. Les sujets couverts avaient trait au rôle des infrastructures en tant que soutien à la croissance, à la cohésion et à la convergence réelle en Europe.

La conférence a été ouverte par **Philippe Maystadt**, président de la BEI. Dans son allocution d'ouverture, le président a souligné que les opérations de la BEI ont jusqu'ici été principalement axées sur la réalisation des objectifs des politiques européennes que sont l'intégration économique, la convergence et la cohésion. Il a également mis l'accent sur la complexité et la compréhension imparfaite des liens entre infrastructures, croissance et cohésion. Ainsi, parce qu'elle soutient l'intégration européenne et la cohésion depuis cinquante ans, la BEI est l'un des acteurs les mieux placés pour réfléchir aux questions économiques qui sous-tendent ces relations complexes. C'est à cette réflexion que la conférence entendait contribuer.

La première présentation portait essentiellement sur les investissements publics en Europe. **Timo Välilä**, du service Études économiques et financières de la BEI, a commencé par clarifier le concept d'investissements publics, à ne pas confondre, comme il le souligne, avec les investissements dans les infrastructures. Les investissements publics ne comprennent pas les investissements réalisés par des entités du secteur public marchand, tels que des exploitants de réseau ou des sociétés de chemins de fer, même lorsque celles-ci sont détenues par l'État. M. Välilä a ensuite abordé la composition des investissements publics en Europe, concluant que les infrastructures représentent en moyenne un tiers du total des investissements publics dans l'UE, les hôpitaux et les écoles 20 %, l'autre moitié étant partagée plus ou moins également entre les biens publics, comme la défense ou l'environnement, et la redistribution, y compris les équipements de loisirs. La différence de poids entre ces postes d'un pays à l'autre reflète la diversité des dispositifs institutionnels de fourniture de services publics, notamment pour ce qui concerne le rôle et les responsabilités de l'administration et du secteur des entreprises. Ces différences sont également le reflet de la multiplicité des systèmes de « fédéralisme budgétaire », avec des priorités d'investissement variables selon le niveau d'administration.

Jakob de Haan de l'Université de Groeningen a évoqué l'incidence économique du

capital public, en apportant de nouvelles preuves de l'impact de ce dernier sur le PIB de 21 pays de l'OCDE pour la période 1960-2001, mais également de la manière dont cet impact a évolué au fil du temps. Il a pu mettre en évidence l'effet positif à long terme du capital public sur le PIB dans certains pays, alors qu'ailleurs cet effet est nul, voire négatif, en particulier dans les pays où le stock de capital public est fluctuant et plus important en volume que le stock de capital privé. Pour ce qui est de l'évolution dans le temps, il constate une diminution de l'impact du capital public sur le PIB au cours des dernières décennies, avec des différences d'un pays à l'autre. À ce titre, il est intéressant de noter que les pays pour lesquels l'impact est allé décroissant ont eu tendance à réduire les investissements publics dans les années 90, et vice versa.

Armin Riess, du service Études économiques et financières de la BEI, s'est penché dans son intervention sur le financement des investissements publics dans les infrastructures. Il a évoqué de nouveaux modes de définition et d'évaluation du coût marginal des fonds publics, tout en s'appuyant sur des estimations de coût empiriques, notamment pour les pays de l'UE. En outre, il a expliqué comment tenir compte du coût économique des fonds publics dans les analyses coût-bénéfice des dépenses publiques, notamment en matière d'infrastructures publiques, et dans quelle mesure les résultats de l'analyse coût-bénéfice changent lorsque les redevances d'utilisation contribuent au financement des services. M. Riess a ensuite expliqué pourquoi il ne faut pas confondre coût économique des fonds publics et taux d'actualisation pour la collectivité, coût d'opportunité sociale ou taux d'intérêt des emprunts d'État. Il a enfin été question de déterminer en quoi l'endettement public, c'est-à-dire le fait d'imposer demain plutôt qu'aujourd'hui, a des conséquences sur l'analyse coût-bénéfice.

La deuxième session de la conférence était consacrée à l'incidence des infrastructures sur la géographie économique, autrement dit sur les décisions d'implantation des entreprises et des travailleurs. **Gianmarco Ottaviano**, de l'Université de Bologne, s'est penché sur la question d'un point de vue à la fois théorique et empirique. Il en a tiré deux leçons principales : d'une part, l'amélioration des infrastructures a des conséquences sur la répartition spatiale des activités économiques ; d'autre part, les investissements dans les infrastructures, même localisés, génèrent des effets induits susceptibles de se diffuser assez largement dans l'économie. Ces deux constats ont des implications profondes pour l'élaboration des politiques publiques en matière d'infrastructures. Tout d'abord, pour concevoir un projet d'infrastructure efficace, il faut connaître son incidence sur la répartition spatiale des activités économiques. Cette incidence dépend fortement des paramètres précis du projet et des sources d'économies d'agglomération sur lesquelles ils influent. Ensuite, les régions doivent coordonner leurs démarches, non seulement au niveau des projets d'infrastructures inter-régionaux, mais également des projets intra-régionaux, afin d'éviter la politique du chacun pour soi, ou des résultats qui iraient à l'encontre du but recherché.

Andreas Stephan, de la *Jönköping International Business School*, a présenté les résultats d'une étude sur les déterminants et les effets sur la productivité des investissements dans les transports régionaux en France, en Allemagne, en Italie et en Espagne. Afin d'analyser les déterminants des investissements publics dans les infrastructures, il a examiné deux groupes de facteurs, le premier regroupant les principes normatifs d'efficacité, d'équité et de redistribution, et le deuxième rassemblant des facteurs politiques, tels que la concurrence électorale et les intérêts acquis au sein de l'électorat. Les preuves établies pointent vers une contribution positive des infrastructures routières à la production régionale. Quant aux déterminants du premier groupe, si l'efficacité et la redistribution semblent généralement jouer un rôle décisif, le souci d'équité apparaît comme secondaire. Dans le deuxième groupe de facteurs, on constate des différences notables d'un pays à l'autre. En effet, le type de facteurs politiques susceptibles d'influer sur les investissements dans les infrastructures dépend du système politique en vigueur dans le pays en question.

Le rôle des dotations et des investissements en infrastructures en tant que déterminants de la croissance régionale dans l'Union européenne : tel est le thème traité par **Andrés Rodriguez-Pose** de la *London School of Economics* et **Riccardo Crescenzi** de l'*European University Institute* à Florence. Ces deux universitaires ont entrepris une étude sur les effets économiques de l'existence et de l'extension des réseaux de transport, compte tenu de leurs interactions avec les processus d'innovation et les conditions socio-économiques locales. Leur analyse prend plus particulièrement en considération les interactions spatiales entre différentes régions, qui peuvent revêtir la forme d'effets de débordement ou d'effets de réseau externes. Les résultats qui ont été présentés mettent l'accent sur l'impact de la dotation en infrastructures sur la performance économique des régions, tout en soulignant la faible contribution marginale des investissements supplémentaires à cette performance. Les régions qui bénéficient d'une bonne dotation en infrastructures de transport et qui sont reliées à des régions aussi bien dotées ont tendance à enregistrer une croissance plus rapide. Toutefois, les investissements d'infrastructure réalisés à l'intérieur d'une région ou dans des régions voisines semblent accroître la vulnérabilité des autres régions, en particulier périphériques, face à la concurrence. Par ailleurs, l'impact positif de la dotation en infrastructures sur la croissance semble être moindre et diminuer plus rapidement que celui de la dotation en capital humain par exemple.

La session de l'après-midi a porté sur le rôle des infrastructures, et en particulier des infrastructures transfrontalières, dans la convergence réelle en Europe. **Gerd Schwartz**, du Fonds monétaire internatio-

nal (FMI), a insisté sur le fait que la plupart des nouveaux États membres de l'UE doivent procéder à de nouveaux ajustements budgétaires pour soutenir la croissance économique et la stabilité macroéconomique. Dans ce contexte, pour réaliser la convergence des revenus avec les autres membres de l'UE, il faudra maintenir les gains de productivité, attirer l'épargne étrangère et améliorer la rentabilité des investissements, plutôt qu'augmenter les dépenses publiques (notamment dans les infrastructures). Pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de mettre en œuvre de nouvelles réformes budgétaires institutionnelles, qui permettront d'accroître l'efficacité des dépenses et de faciliter les investissements du secteur privé. Toutefois, la mise en œuvre de nouveaux ajustements et réformes budgétaires ne signifie pas nécessairement le recul des investissements publics. Les nouvelles solutions de financement des investissements publics – y compris le recours aux fonds de l'UE et aux partenariats publics-privés – peuvent alléger les contraintes budgétaires et macroéconomiques existantes, mais également présenter des opportunités et des défis qu'il convient d'appréhender avec prudence.

Somik Lall, de la Banque mondiale, a évoqué le rôle des infrastructures de transport dans le processus de transition d'une économie planifiée à une économie de marché. Il a plus particulièrement examiné les conséquences économiques des politiques d'investissement dans les infrastructures ayant pour objectif d'améliorer la situation économique des régions périphériques en Russie. Se fondant sur une étude empirique, il a suggéré que les nouvelles entreprises s'implantent dans des régions qui présentent un fort potentiel de marché. Parmi les facteurs géographiques déterminants de la croissance, M. Lall a cité la taille du marché et la proximité de Moscou et des infrastructures régionales, qui semblent constituer d'importants vecteurs de productivité pour les nouvelles entreprises et pour les sociétés détenues par des entrepreneurs privés. Par ailleurs, le passage d'une économie planifiée à une économie de marché s'accompagne d'une transformation spatiale. Il semble que les avantages induits par l'amélioration des infrastructures sont bien supérieurs dans les régions les plus dynamiques de Russie. Ainsi, les investissements qui détournent les ressources de ces régions au profit de régions périphériques risquent de provoquer un ralentissement de la croissance économique nationale.

Enfin, **Diego Puga** du *Madrid Institute of Advanced Studies* a conclu cette journée par une présentation sur les effets des infrastructures de transport transfrontalières en présence d'économies d'agglomération. Les infrastructures transfrontalières sont plus susceptibles d'augmenter que de réduire les inégalités entre régions et au sein des régions, et elles n'ont pas favorisé la convergence en Europe. Les institutions supranationales ont un rôle à jouer pour contrer le sous-investissement attribuable aux effets de débordement, les lacunes dans la coordination et l'inadéquation de réseaux conçus pour un marché national. Les réseaux en étoile tendent à accroître la prépondérance du noyau urbain tandis que les liaisons de transport transfrontalières tendent à la réduire. Les progrès des transports et des communications permettent aux entreprises de séparer leurs activités d'innovation, de gestion et de production, augmentant ainsi leur efficacité et l'interdépendance urbaine.

L'ensemble de ces présentations et les débats animés qu'elles ont suscités ont contribué à formuler et clarifier le rôle des investissements en infrastructures dans la croissance économique, notamment par leur impact sur le développement régional. Ainsi, la conférence 2008 de la BEI sur l'économie et la finance a non seulement servi les intérêts de la Banque mais également ceux d'un grand nombre de décideurs et autres parties prenantes.

La version écrite de ces présentations sera publiée dans le volume 13 des Cahiers BEI-*EIB Papers*, à paraître prochainement. ■

Hubert Strauss et Timo Välilä, Études économiques et financières

FEI : nomination d'un nouveau directeur général et d'un directeur général adjoint

Suite au départ à la retraite de M. Francis Carpenter après une carrière de plus de 30 ans au service du Groupe BEI – dont 6 à la tête du Fonds européen d'investissement (FEI), le Conseil d'administration de ce dernier a nommé, le 7 avril 2008, un nouveau directeur général ainsi qu'un directeur général adjoint.

Ce changement de direction et l'environnement en constante évolution dans lequel le FEI intervient sont à l'origine d'une analyse stratégique des opportunités et des défis qui vont se présenter au Fonds.

La nouvelle structure associant un directeur général et un directeur général adjoint est motivée par la nécessité d'assurer une bonne gouvernance et d'optimiser la création de valeur pour les actionnaires. Elle reflète la double mission du FEI qui, d'un côté, œuvre à la réalisation des grands objectifs de l'UE pour les petites et les moyennes entreprises (PME) et, de l'autre, opère selon des principes commerciaux en respectant les conditions du marché, avec pour obligation statutaire d'atteindre des niveaux de rendement appropriés pour ses actionnaires.

Cette nouvelle direction bicéphale, qui rompt avec la structure traditionnelle du FEI, répond au besoin d'atténuer le risque opérationnel, de mieux équilibrer les priorités, de mettre en place un système de contrôles et de contre-pouvoirs et de renforcer la responsabilisation et la transparence à mesure que le Fonds développe ses activités.

La séparation des rôles permet également au directeur général et au directeur général adjoint d'axer chacun leur action sur des aspects différents de l'organisation, mais tout aussi essentiels les uns que les autres. Dans un contexte de croissance de l'activité, le directeur général se concentrera sur la stratégie et le développement des opérations, tandis que le directeur général adjoint se chargera des finances, de la gestion des risques et des questions de conformité.

MM. Richard Pelly et Jean-Marie Magnette sont des dirigeants chevronnés qui, à eux deux, réunissent une vaste expérience financière, institutionnelle et opérationnelle. Avec à son actif une carrière de plus de 30 ans dans le secteur financier, au cours de laquelle il a occupé des postes de direction dans plusieurs grandes banques, M. Richard Pelly allie une connaissance approfondie des banques commerciales à de solides compétences en matière de gestion. M. Magnette, quant à lui, apporte au FEI le vaste savoir-faire opérationnel et institutionnel qu'il a acquis au travers de ses différentes fonctions à la Commission européenne, dont il tire un éclairage particulier sur les politiques et les vecteurs de décision à l'échelle européenne.

En synergie, ces deux nouveaux directeurs offrent une vision forte et équilibrée de l'avenir du FEI.

Pour commencer, ils ont lancé un plan sur 100 jours qui met l'accent sur leurs premières préoccupations pour l'activité jusqu'à l'été et qui comprend le déménagement du Fonds dans le tout nouvel immeuble qu'il partagera avec la BEI.

Ce plan s'articule autour de cinq grands axes qui représentent autant de jalons spécifiques :

• **développer et entretenir les relations avec les parties prenantes** en vue d'accroître et de renforcer les interactions entre le FEI et ses principales contreparties, à savoir la BEI, la Commission européenne ainsi que les banques et les fonds actionnaires ou partenaires ;

• **réfléchir et communiquer sur la stratégie :** afin de permettre au Fonds de continuer à dégager de bons résultats et de favoriser leur accroissement, MM. Pelly et Magnette ont mis en place un processus de planification stratégique associant l'ensemble du cadre de direction à la définition des buts et des objectifs du FEI. Ce plan incitera également les équipes du FEI, direction et personnel confondus, à tirer davantage parti des synergies potentielles et à travailler autour de valeurs communes d'une manière efficace et rationnelle ;

• **mettre en place une structure qui soit un vecteur de réussite:** pour cela, il faut tout d'abord clarifier pleinement les rôles et les responsabilités du directeur général et du directeur général adjoint. Le FEI et la BEI ont chacun créé des comités et des groupes de travail chargés de se pencher sur des questions de risques et de gestion, l'objectif étant d'encourager le suivi régulier des performances et des résultats attendus

des projets. Des travaux sont en cours pour mettre en place une structure organisationnelle qui reflétera mieux les responsabilités et les objectifs individuels ;

• **gérer les projets et les processus :** la gestion du changement sera améliorée par la mise en place d'équipes de projet spécifiques, l'identification d'améliorations fondamentales à apporter et l'approbation concertée de projets stratégiques clés. Cela favorisera la participation du personnel à tous les niveaux et garantira que les projets soient réalisés aussi harmonieusement et efficacement que possible ;

• **insuffler un style et des valeurs de leadership** en mobilisant les parties prenantes et le personnel autour d'une vision commune, en organisant régulièrement des forums de discussion, en créant un bulletin d'information propre au FEI et en faisant participer le personnel à la planification des projets et des processus. Cela impliquera également de convenir d'une politique en matière de responsabilité sociale d'entreprise.

Le Groupe BEI élargit son soutien aux PME

Dans le contexte du Small Business Act que la Commission européenne a mis en chantier, le Groupe BEI étudie actuellement des moyens pour se positionner de manière plus cohérente sur le marché des PME en adoptant une approche commune fondée sur une offre intégrée de produits comprenant notamment des garanties avec partage des risques et des financements mezzanine. ■

Delphine Munro
Responsable des communications marketing, FEI

Richard Pelly

Après une carrière de plus de 30 ans dans le secteur bancaire commercial, M. Pelly a été nommé directeur général du FEI en avril 2008. Auparavant, il avait exercé les fonctions de directeur des services opérationnels chez BZW France (groupe Barclays Bank), de président-directeur général à la Budapest Bank puis de directeur général des activités de financement au Royaume-Uni chez GE Commercial Finance, avant d'être nommé directeur général chargé des financements structurés d'actifs chez Lloyds TSB Bank, à Londres, en 2005. Il est titulaire d'un MBA obtenu à l'INSEAD (France).

Jean-Marie Magnette

Nommé directeur général du FEI en avril 2008, M. Magnette a réalisé une grande partie de sa carrière à la Commission européenne, où il a travaillé en étroite collaboration avec le FEI pendant plusieurs années. Supervisant dans un premier temps la gestion des instruments financiers prévus pour les PME, il a ensuite été chargé d'assurer la liaison avec le Groupe BEI et d'élaborer de nouveaux instruments financiers. Depuis 2006, M. Magnette était membre suppléant du Conseil d'administration du FEI, représentant la Commission. M. Magnettte est professeur auxiliaire de finances à la Sacred Heart University de Luxembourg. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'université catholique de Louvain (Belgique) et d'un MBA de l'université de Chicago (États-Unis).

La BEI finance un câble sous-marin haute tension de tous les records : SA.PE.I.

Le 5 mai dernier, la BEI a conclu avec Terna (Rete Elettrica Nazionale S.p.A.) un accord portant sur l'octroi d'un prêt de 300 millions d'EUR destiné à la mise en place, entre la péninsule italienne et la Sardaigne, du nouveau câble électrique sous-marin en courant continu à 500 kV baptisé SA.PE.I. Le contrat de financement a été signé à Rome par M. Dario Scannapieco, vice-président de la BEI, et M. Flavio Cattaneo, président-directeur général de Terna.

Le projet SA.PE.I. (acronyme de la nouvelle interconnexion entre la SArdaigne et la PÉninsule Italienne) détient plusieurs records : d'une longueur de 420 km et doté d'une capacité totale de 1 000 MW, le câble reposera sur le fond marin à une profondeur de 1 600 mètres. Il s'agit là du point le plus bas auquel un câble sous-marin aura jamais été posé ; le précédent record, de 1 000 mètres, était détenu par la liaison Italie-Grèce, qui avait elle aussi été réalisée par Terna et financée partiellement par la BEI.

Le projet SA.PE.I. constitue en outre la ligne électrique la plus longue (420 km) jamais réalisée en Italie et la deuxième connexion sous-marine au monde, par ordre de longueur ; elle n'est en effet dépassée que par l'interconnexion entre les Pays-Bas et la Norvège, projet qui a également été financé en partie par la BEI.

D'après le calendrier des travaux, le premier câble, qui permettra au réseau de fonctionner à la moitié de sa puissance (500 MW), sera achevé au milieu de 2009 et le second à la fin de 2010. À ce jour, 300 km de câble ont été produits pour le premier tronçon, et les 120 km restants sont en cours de fabrication.

La nouvelle interconnexion permettra une augmentation sensible de la fiabilité de l'alimentation électrique de la Sardaigne et offrira la possibilité d'exporter, vers la péninsule italienne, l'excédent d'électricité produite par des centrales thermiques et des parcs éoliens (ces derniers connaissant un développement considérable sur l'île). Le projet SA.PE.I donnera également aux producteurs d'électricité sardes la possibilité de participer aux échanges sur le marché de l'électricité avec moins de contraintes, et offrira par ailleurs une flexibilité et une sûreté accrues à l'ensemble du système.

L'opération, qui figure parmi les projets énergétiques prioritaires de l'UE présentant un intérêt commun (réseaux transeuropéens), répond à deux grands objectifs de l'UE et de la BEI en matière énergétique, à savoir assurer à la fois une utilisation efficace d'une importante source d'énergie renouvelable et la sûreté de l'approvisionnement.

La nouvelle interconnexion viendra remplacer la ligne en courant continu qui relie actuellement la Sardaigne, la Corse et l'Italie (SA.CO.I), laquelle, après quarante années de fonctionnement, approche de la fin de sa durée de vie technique. Pour minimiser l'incidence des travaux sur la flore marine, il sera interdit, dans certaines zones, de creuser des tranchées pour y poser le câble. De plus, afin de protéger la faune marine, des mesures spécifiques devront être appliquées pour réduire au minimum les émissions sonores basse fréquence lors de la pose du câble. ■

Sara Confortola
Département Mer adriatique

La BEI reçoit le trophée « opération de l'année 2007 » du groupe Euromoney pour cinq de ses opérations

La Banque européenne d'investissement (BEI) s'est vu décerner par la revue Project Finance du groupe Euromoney le prix du meilleur projet de l'année 2007 («*Deal of the Year 2007*») pour cinq de ses opérations. Ces récompenses, qui saluent l'innovation et l'excellence de la Banque dans le financement de projets, lui ont été remises à l'occasion d'une cérémonie dînatoire organisée à Londres le 6 mars dernier.

Pour la deuxième année consécutive, Euromoney a récompensé les activités de financement de la BEI tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne. Les projets concernés relèvent de divers secteurs ayant trait aux infrastructures et à l'industrie, notamment l'énergie, les transports, l'eau et l'exploitation minière.

- **Projet de barrage et de centrale hydroélectrique à Bujagali**
  Meilleur projet électrique africain de l'année
- **Projet d'extraction de nickel à Ambatovy**
  Meilleur projet minier africain de l'année
- **Usine de dessalement à Hadera**
  Projet de dessalement de l'année dans la zone EMEA
- **Viaduc de Millau**
  Meilleur projet de transport européen de l'année (opération de refinancement)
- **Autoroute A5 «Ostregion»**
  Meilleur projet de transport (routier) européen de l'année

Avec son prêt de 136 millions d'USD à l'État ougandais, la BEI a contribué à résoudre les problèmes de pénurie d'électricité qui pèsent lourdement sur l'économie du pays. Le projet hydroélectrique de Bujagali, portant sur la construction d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique sur le Nil, permettra de remplacer, dans une large mesure, la production thermoélectrique, qui est polluante et coûteuse, et de doubler la production d'électricité en Ouganda. La BEI a participé au projet dans le cadre d'un consortium de financement international comprenant le groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et des agences européennes bilatérales.

Le développement économique de Madagascar a été soutenu par un prêt de 300 millions d'USD que la BEI a accordé en faveur de la mine de nickel et de cobalt d'Ambatovy, à l'est d'Antananarivo, la capitale du pays. Le projet se distingue par son impact positif sur les recettes d'exportation du pays et sur la création d'emplois ainsi que par son recours massif à des entrepreneurs locaux pour la prestation de services liés à la mine. Le prêt de la BEI soutient également des programmes relatifs à la santé et à la sécurité et les promoteurs du projet ont travaillé en étroite collaboration avec des organisations de la société civile pour

garantir la mise en place de mesures appropriées de protection de l'environnement. Le projet d'Ambatovy est réalisé par un promoteur canadien et son financement est assuré par un consortium constitué de la BEI, de la Banque africaine de développement et des agences de crédit à l'exportation canadienne, japonaise et coréenne.

C'est tant à la quantité d'eau potable qu'à sa qualité que profitera, en Israël, le prêt de 120 millions d'EUR que la BEI a accordé en faveur de l'usine de dessalement de Hadera, au nord de Tel Aviv. Les installations de production d'eau douce auront des incidences positives sur la santé et l'environnement dans ce pays de la Méditerranée où la BEI intervient dans le cadre de la FEMIP, la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat. Ce projet relatif à l'eau est le premier exemple, en Israël, de partenariat public-privé bénéficiant du soutien d'une institution financière internationale, la BEI, et d'un consortium de banques internationales dont les chefs de file sont la banque française Calyon et la banque portugaise Banco Espirito Santo.

Les voyageurs empruntant le principal corridor de transport européen entre Paris et Barcelone bénéficieront du financement de 143 millions d'EUR que la BEI a accordé pour l'entretien de longue durée du viaduc de Millau. En 2002, un premier prêt de 50 millions d'EUR avait contribué à financer la construction de ce pont d'une longueur de 2,5 km, destiné à soulager un goulet d'étranglement à hauteur de la ville de Millau, sur l'A75 entre Clermont-Ferrand et Béziers. Le prêt accordé en 2007, qui permettra d'assurer le bon entretien du pont après ses premières années d'exploitation, appuie l'objectif européen consistant à améliorer la circulation des personnes et des biens au sein de l'UE.

C'est encore à un projet financé par la BEI et situé sur un axe routier européen qu'est revenu le prix du projet de transport (routier) européen de l'année. En l'occurrence, le concours de la Banque devrait contribuer à réduire les longs temps de trajet liés aux encombrements autour de la ville de Vienne et à améliorer les liaisons de transport entre la capitale autrichienne et la République tchèque. Ce projet emblématique, réalisé conjointement par l'organisme public autrichien chargé des routes et le secteur privé, est le premier exemple de partenariat public-privé majeur dans le pays. Le prêt de la BEI (350 millions d'EUR) en faveur du groupement adjudicataire a été accordé parallèlement à un emprunt obligataire émis sur le marché international des capitaux au travers de la Deutsche Bank et garanti par AMBAC.

Ces récompenses décernées à la BEI par la revue Project Finance du groupe Euromoney s'inscrivent dans la lignée d'une série de distinctions obtenues ces dernières années. Parmi les projets réalisés hors Europe qui ont été précédemment primés, on citera le projet novateur Moma Titanium au Mozambique, le projet de gazoduc de Sasol entre le Mozambique et la République d'Afrique du Sud et le projet de mine de cuivre réalisé par la société Equinox à Lumwana en Zambie. Parmi les récompenses éminentes décernées pour des projets en Europe, il convient de mentionner le projet de type PPP en faveur des écoles de Rotherham au Royaume-Uni et le projet Andasol relatif aux énergies renouvelables en Espagne. ■

Úna Clifford
Département Communication

L'équipe opérationnelle JASPERS

devient un département de la BEI

MM. P. Walsh et A. Auria

Daniela Sacchi-Cremmer
Département Communication

JASPERS (*Joint Assistance to Support Projects in European Regions* – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) est une importante initiative mise sur pied conjointement par la BEI, la Commission européenne (direction générale de la politique générale – DG REGIO) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), l'institution allemande KfW devant prochainement les rejoindre en qualité de partenaire associé.

L'initiative JASPERS aide les pays qui en sont les bénéficiaires (principalement les nouveaux États membres qui ont adhéré à l'UE depuis 2004) à préparer des projets d'infrastructure de grande envergure qui peuvent bénéficier de l'aide des Fonds structurels et du Fonds de cohésion de l'UE durant la période de programmation budgétaire 2007-2013. Cette aide, qui est dispensée gratuitement, peut être accordée pour préparer des projets individuels ou des études horizontales couvrant plusieurs projets ou plusieurs pays.

Les activités relevant de JASPERS qui, à leur lancement en 2005, ne devaient mobiliser qu'une équipe opérationnelle, ont été menées à bien dans le cadre d'une structure provisoire, constituée d'un noyau de membres du personnel de la BEI. Cette structure s'est rapidement étoffée pour compter désormais une soixantaine de personnes (dont une quarantaine émargent au budget de l'UE), y compris un certain nombre de collaborateurs de la BERD. Elle met à profit les importantes contributions que lui apportent les agents basés dans les bureaux régionaux de Varsovie, Vienne et Bucarest.

Afin de garantir la cohérence des conseils fournis dans les différents pays bénéficiaires, l'initiative JASPERS a été intégrée, à compter du 1er mars 2008, au sein de la direction des projets de la BEI en tant que département dont l'organigramme a été dicté par les facteurs essentiels qui constituent la clé du succès de JASPERS, à savoir l'expertise sectorielle et la proximité des bénéficiaires. C'est ainsi que des spécialistes forment l'effectif des cinq équipes en charge des différents secteurs : l'eau et l'assainissement, les déchets solides et l'énergie, l'aménagement urbain, les routes, ainsi que les ports, aéroports et chemins de fer.

Les activités relevant de JASPERS continueront d'être dirigées par M. Patrick Walsh et par M. Agustin Auria, qui ont été nommés respectivement directeur de département et directeur de département adjoint. ■

Cinq institutions financières publiques européennes lancent le Fonds de crédits carbone pour l'après-2012

Doté de 125 millions d'EUR, le Fonds de crédits carbone pour l'après-2012, établi par cinq grandes institutions financières publiques européennes – la Banque européenne d'investissement (BEI), à l'origine de l'initiative et le principal investisseur avec 50 millions d'EUR, la Caisse des Dépôts (CDC) avec 25 millions d'EUR, l'Instituto de Crédito Oficial (ICO) avec 10 millions d'EUR, KfW Bankengruppe avec 25 millions d'EUR et la Nordic Investment Bank (NIB) avec 15 millions d'EUR – va démarrer ses activités suite à la nomination d'un consortium de gestionnaires constitué de Conning Asset Management (Europe) Limited et de First Climate.

Objet du Fonds

Ce fonds innovant, premier de ce type, se consacrera exclusivement à l'achat et à l'échange de crédits carbone générés pendant la période qui suivra l'expiration du Protocole de Kyoto et ce, potentiellement, jusqu'en 2022. En assumant le risque réglementaire sous-jacent, le Fonds adressera au marché un signal clair quant à la confiance de la BEI et de ses partenaires dans la mise en place d'un régime pour l'après-Kyoto, tout en soutenant directement des projets environnementaux.

Le Protocole de Kyoto expirera en 2012. En raison de l'incertitude qui entoure pour le moment un éventuel régime d'échange de crédits carbone après cette date, il est difficile pour des projets valables sur le plan de l'environnement de valoriser pleinement les avantages économiques des réductions d'émissions qu'ils pourraient générer au-delà de 2012. Le Fonds achètera les flux de crédits carbone postérieurs à 2012 de projets déjà approuvés ou qui doivent l'être par le Mécanisme pour un développement propre (MDP) ou le Mécanisme de mise en œuvre conjointe (MOC) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

« L'UE est en première ligne dans les efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre les changements climatiques », a déclaré M. Philippe Maystadt, président de la BEI. « En tant que bras financier de l'Union européenne, notre rôle est d'appuyer ces efforts en favorisant par nos prêts les projets environnementaux et en développant les marchés de crédits carbone. Ce fonds, associé aux autres initiatives de la BEI concernant le carbone et les changements climatiques, place la Banque au cœur des efforts déployés en la matière dans le monde entier », a-t-il ajouté.

La protection et l'amélioration de l'environnement, y compris la lutte contre les changements climatiques, sont au premier rang des priorités de l'UE et donc de la BEI. Dans le cadre de sa stratégie de soutien aux engagements pris par l'UE à Kyoto, la BEI travaille en liaison étroite avec des institutions financières nationales et internationales pour mettre sur pied des mécanismes de marché qui encouragent la production et l'échange de crédits carbone générés par des projets, comme le prévoit le Protocole de Kyoto. ■

Juan Manuel Sterlín Balenciaga
Département Communication

La BEI poursuit le développement des marchés des capitaux dans les pays partenaires de l'UE

Au premier trimestre de 2008, la BEI a lancé ses premières émissions obligataires internationales libellées en pesos philippins (PHP) et en kwachas zambiens (ZMK). Ces deux opérations s'inscrivaient dans le droit fil de la stratégie de la Banque consistant à explorer les possibilités de lever des fonds dans certaines monnaies locales afin de soutenir le développement du marché monétaire des pays concernés et, le moment venu, de mettre éventuellement en place une activité de prêt en monnaie locale.

L'emprunt en PHP est le premier à être réalisé dans ce format par un émetteur international noté AAA. D'un montant total de 2 000 millions de PHP (soit environ 33 millions d'EUR), il porte un coupon annuel de 4,15 %. Il s'agit d'une émission synthétique, avec règlements et paiements en USD, arrivant à échéance en 2013. La transaction a été dirigée par HSBC.

L'emprunt en ZMK est le premier sur le marché international. D'un montant total de 125 milliards de ZMK (environ 23 millions d'EUR), il porte un coupon annuel de 12,25 %. Il s'agit, là encore, d'un emprunt synthétique avec règlements et paiements en USD, et il arrive à échéance en 2010. L'opération était codirigée par Barclays Capital et WestLB.

Forte d'une longue expérience de prêt en Asie, la BEI finance d'importants projets aux Philippines depuis 1994. Ses prêts dans ce pays se montent à 413 millions d'EUR et concernent des projets dans des secteurs variés tels que l'énergie, l'industrie, les transports, les communications et les PME.

Avec son activité d'émission en Afrique, la BEI complète ses activités de prêt sur ce continent, où elle œuvre en faveur du développement depuis plusieurs décennies. La coopération de la Banque avec les pays d'Afrique repose actuellement sur l'Accord de partenariat de Cotonou, conclu en 2000. Dans le cadre de ce mandat, la BEI a, à ce jour, signé des prêts pour un total de 204 millions d'EUR en Zambie, en faveur de projets couvrant un large éventail de secteurs, notamment le secteur minier et celui des petites et moyennes entreprises (PME).

Depuis le début de 2006, la Banque a émis des emprunts dans six autres monnaies africaines. ■

Le financement de la recherche-développement et de l'innovation : une clé pour l'avenir

Olivia Saunders
Département Communication

La longue et solide expérience de la BEI en matière de financement de grands projets d'infrastructures portuaires, ferroviaires et routières est déjà largement reconnue. Son rôle dans le financement d'activités de recherche-développement et d'innovation (RDI) dans le domaine des infrastructures est devenu tout aussi important au cours des dix dernières années, en réponse à la progression rapide des besoins de financement de ce secteur. La RDI a en effet été identifiée comme l'un des principaux facteurs permettant d'améliorer la compétitivité et de garantir, sur le long terme, la croissance économique et l'emploi. L'Europe s'est fixé pour objectif de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde. Dans de nombreux pays, le passage progressif à une économie de la connaissance nécessite des investissements accrus, notamment dans l'éducation et la RDI. En plus des instruments de financement classiques, la BEI et la Commission européenne ont ainsi mis en place le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR), un nouvel instrument de prêt innovant axé sur le financement de projets de RDI et de transfert de technologies.

Afin de remédier au fait que les instruments destinés à financer la RDI commencent seulement à être connus, la BEI organise dans l'ensemble des 27 États membres de l'UE des séminaires consacrés aux moyens de financement mis en place pour permettre aux grandes entreprises, aux banques, aux institutions d'investissement, aux institutions publiques et aux universités engagées dans des activités de RDI, de transfert de technologies et de capital-risque de relever les défis majeurs auxquels elles sont confrontées. Organisés en étroite collaboration avec les autorités nationales et régionales, les associations professionnelles et les institutions de financement des pays membres, ces séminaires d'une demi-journée peuvent être combinés à un séminaire plus général sur les opérations que la BEI mène dans l'ensemble des pays de l'Union.

La structure des séminaires sur le financement de la RDI favorise des débats interactifs et ouverts ainsi que l'échange d'expériences sur le sujet. Des réunions bilatérales avec des représentants de la BEI sont également organisées en marge de ces séminaires et sont l'occasion de discuter, en toute confidentialité, de certaines propositions.

La BEI prévoit, dans le cadre du MFPR, des séminaires sur le thème du financement de la RDI dans tous les États membres. À ce jour, vingt séminaires ont eu lieu, dont les plus récents à Berlin, Bruxelles, Copenhague, Dublin, Lisbonne, Ljubljana, Rome, Stockholm et Vilnius. Pour 2008, d'autres sont actuellement en préparation à Athènes, Helsinki, Milan, Riga, Tallinn et Varsovie. ■

Bilan 2007 de la FEMIP

Une année placée sous le signe du secteur privé

Parue en juin dernier, la nouvelle édition du Rapport annuel de la FEMIP[1] revient sur les opérations de la BEI dans le sud et l'est du bassin méditerranéen en 2007. Sur 1,4 milliard d'EUR de financements dans les pays partenaires méditerranéens, 68 % ont été accordés à des entreprises privées. Un véritable record, qui répond aux priorités de la FEMIP renforcée telles que les a définies le Conseil européen de novembre 2006.

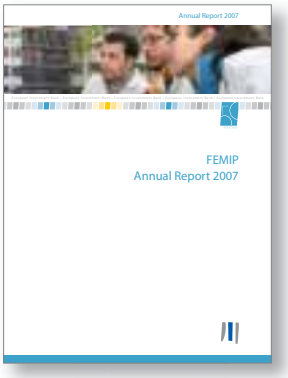

Les PME au cœur de la stratégie de la FEMIP

Près de la moitié des financements accordés en 2007, soit 675 millions d'EUR, ont bénéficié à des PME, au travers de lignes de crédit accordées à des banques commerciales locales ou sous forme de capital-investissement. Ce volume reflète le fort engagement de la FEMIP en faveur des PME, qui constituent un secteur clé des économies du bassin méditerranéen. Or, la région devra créer de 30 à 40 millions d'emplois d'ici 2020 pour offrir un débouché aux nouveaux entrants sur le marché du travail – un développement qui repose dans une large mesure sur les PME et les microentreprises, puisque celles-ci représentent les deux tiers des emplois locaux.

Innovation et prise de risque

Qualitativement, l'année 2007 a été une année de « premières ». Pour la première

Joyce Liyan
Département des pays voisins et partenaires de l'Europe

[1] La Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) regroupe l'ensemble des instruments d'intervention de la BEI dans les pays partenaires méditerranéens (Algérie, Égypte, Gaza et la Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie et Tunisie). Le Rapport annuel 2007 de la FEMIP peut être consulté sur le site Web de la BEI : http://www.bei.org/infocentre/publications/index.htm

fois, la FEMIP a participé au montage de deux partenariats public-privé (PPP) dans la région, dans les secteurs de l'environnement et des transports. L'amélioration du climat d'investissement constitue en effet, aux côtés du soutien au secteur privé, l'un des deux axes majeurs d'intervention de la FEMIP. L'énergie, les transports et l'environnement ont ainsi absorbé 765 millions d'EUR en 2007.

Par ailleurs, la FEMIP a établi et promu le premier fonds d'investissement spécialisé dans le lancement des jeunes entreprises et géré par une équipe privée en Tunisie. Elle a en outre relevé le profil de risque de ses opérations en finançant trois projets au travers de l'enveloppe spéciale FEMIP, un instrument dédié aux opérations qui ne sont pas couvertes par des garanties de tiers. Elle a également continué d'investir et de soutenir la microfinance en accordant un prêt en monnaie locale à l'ONG Enda Inter Arabe.

Que ce soit dans le cadre des grands projets d'infrastructures ou des opérations de plus petite taille en faveur des PME, les projets de la FEMIP ont continué de bénéficier de l'assistance technique financée sur le budget communautaire. Avec un total de 17,5 millions d'EUR de financements, 2007 a enregistré le volume le plus élevé de contrats d'assistance technique financés à ce jour dans les pays partenaires méditerranéens.

Une politique active de dialogue

Sur le plan institutionnel, la FEMIP a approfondi la politique d'implication de tous les acteurs économiques dans la réflexion sur la réforme socio-économique. La structure à trois niveaux du partenariat FEMIP (Conseil ministériel, Comité consultatif, conférences) a ainsi été confirmée. C'est dans ce cadre qu'a été entamée, en 2008, l'élaboration du plan d'action triennal de la FEMIP. Ce document, examiné par le Comité consultatif, sera soumis aux ministres des finances des pays euro-méditerranéens lors du 8e Conseil ministériel de la FEMIP, qui se tiendra à Luxembourg, en octobre prochain.

La réflexion engagée au sein des instances de la FEMIP s'est par ailleurs largement nourrie des études menées grâce au Fonds fiduciaire, mis en place en 2004. Ce Fonds, financé par les contributions volontaires d'États membres et de la Commission européenne, permet une meilleure connaissance des enjeux économiques et financiers de la région, et par conséquent, une plus grande adaptation de la politique d'intervention de la FEMIP aux besoins des pays partenaires. En 2007, ces études ont porté, entre autres, sur la lutte contre le réchauffement climatique, l'amélioration de la mobilité des personnes et des biens ainsi que le développement du tourisme. Ce dernier thème a par ailleurs fait l'objet d'une Conférence FEMIP qui a rassemblé plus de 200 professionnels du secteur à Berlin en mars 2008 (voir BEI Info 130).

Qu'il s'agisse du Conseil ministériel ou du Comité consultatif, les instances de la FEMIP apportent leur contribution à un dialogue approfondi entre Européens et Méditerranéens autour des principales questions économiques et financières. ■

Conférence FEMIP de Tunis

Microfinance et développement en Méditerranée

En dépit du succès grandissant que connaît la microfinance, son impact sur la réduction de la pauvreté continue de faire débat. La BEI a donc souhaité engager une réflexion autour de cette question dans le cadre de la 4ème Conférence FEMIP qui s'est tenue le 5 mai dernier à Tunis. Plus de 420 participants des secteurs public et privé, mais également du milieu associatif, ont assisté à la manifestation[2].

M. P. de Fontaine Vive, vice-président de la BEI, M. M. Kechiche, ministre tunisien des finances, et Mme E. Ben Hamida, présidente du conseil d'administration de Sanabel

Joyce Liyan
Département des pays voisins et partenaires de l'Europe

Intitulée « Microfinance en Méditerranée : quel impact ? », la Conférence FEMIP était organisée en partenariat avec Sanabel, le réseau des institutions de microfinance des pays arabes. Outre la question de l'impact, la Conférence avait pour objectif de s'interroger sur les facteurs permettant d'assurer le plein essor de la microfinance dans la région.

Cette initiative a été lancée suite à la demande des ministres euro-méditerranéens des finances, formulée lors de leur réunion à Chypre en mai 2007, de consacrer l'une des deux conférences 2008 de la FEMIP à la microfinance. Dans ce cadre, et sur la base de l'approche déjà suivie par la FEMIP pour les transferts de fonds des migrants et le tourisme, une étude a été réalisée [3]. Ce travail, financé par le Fonds fiduciaire de la FEMIP, a servi de point de départ des discussions.

Un moyen pour lutter contre la pauvreté ?

Alors que la crise alimentaire s'amplifie et que le monde est confronté à une recrudescence de la pauvreté, la question de l'impact de la microfinance sur le développement économique et social apparaît essentielle. Or, comme le souligne l'étude de la FEMIP, les recherches réalisées dans différentes régions du monde attestent de l'impact positif de la microfinance et confirment que l'accès aux services financiers permet aux personnes les plus démunies de relever leur niveau de vie et d'accroître le bien-être de leur communauté. C'était là également le message tant des praticiens que des chercheurs présents à la conférence de Tunis.

Dans ce cadre, les participants se sont interrogés sur les raisons du retard qu'accuse le bassin méditerranéen par rapport à d'autres régions, comme l'Asie ou l'Amérique Latine, dans le développement de cette activité. On estime en effet à 2 millions le nombre de clients actifs dans la région méditerranéenne, alors qu'ils sont 150 millions à l'échelle mondiale. Pourtant, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'emprunteurs (plus de 43 % par an entre 2004 et 2006 dans la région, contre 20 % à l'échelle mondiale), le potentiel de la microfinance en Méditerranée est considérable.

[2] Pour plus d'informations sur la conférence, consulter le site Web de la BEI : http://www.eib.org/projects/events/4th-femip-conference,-tunis.htm

[3] L'étude intitulée « Impact économique et social de la microfinance en Méditerranée : état des lieux et perspectives » est également disponible sur le site Internet de la BEI.

Une priorité pour la FEMIP

La FEMIP est l'un des trois principaux bailleurs de fonds du secteur de la microfinance en Méditerranée. Entre 2003 et 2007, la Banque a accordé plus de 23 millions d'EUR à des associations de microfinance au Maroc et en Tunisie.

La stratégie de la FEMIP consiste à cibler des opérations de petite dimension qui ont une très haute valeur ajoutée, avec pour objectif de créer de nouvelles institutions de microfinance ou d'aider celles déjà établies à intégrer le marché financier local.

Pour cela, la FEMIP dispose d'une large gamme d'instruments : prêts classiques ou subordonnés, assimilables à des prêts en monnaie locale, ou financements en fonds propres. Ces interventions sont financées sur des ressources mises à disposition par le budget communautaire. Elles sont souvent accompagnées d'une assistance technique qui permet d'améliorer la qualité des projets financés.

Des interventions en Algérie, Égypte, Jordanie et Syrie sont actuellement à l'étude.

Les chantiers à venir

Pour accompagner cette montée en régime, plusieurs pistes ont été identifiées. Parmi celles-ci, la diversification des services offerts par les institutions de microfinance de manière à y inclure, en plus du simple microcrédit, des produits d'épargne, d'assurance et de transferts de fonds. Compte tenu du fait que cette évolution nécessite la transformation des associations en établissements bancaires, plusieurs participants ont signalé la nécessité d'adapter les cadres juridiques et réglementaires nationaux afin de permettre aux institutions de microfinance d'accepter des dépôts.

Les participants ont en outre mis l'accent sur le rôle des bailleurs de fonds privés, banques commerciales et fonds d'investissement, qui sont amenés à jouer un rôle de premier plan lors de la phase de structuration et de maturation des institutions de microfinance. Les transferts de fonds de migrants – lesquels pourraient prendre une part plus active dans le développement de la microfinance – ont également été évoqués.

Faire de la microfinance un levier du développement

Sur la base de ces discussions, un document de travail sera présenté aux ministres des finances européens et méditerranéens qui se réuniront à Luxembourg en octobre 2008. Ceux-ci décideront des suites à donner à la Conférence de Tunis et des projets que pourra élaborer la Banque grâce aux divers instruments mis à sa disposition, dont le Fonds fiduciaire de la FEMIP, dans le but de faire de la microfinance un levier du développement en Méditerranée.

S'il est en effet un enseignement qui s'impose avec évidence, c'est bien le large intérêt suscité par la microfinance en Méditerranée. La Conférence de Tunis aura ainsi mis en lumière, tout en la renforçant, la prise de conscience, par les pays méditerranéens, du rôle central de la microfinance et de son impact sur la croissance et la cohésion sociale. ■

Conférence FEMIP sur la microfinance – Session inaugurale

La FEMIP présente au 2e Forum euro-méditerranéen du capital-investissement et du financement des PME

Le capital-investissement joue un rôle déterminant pour l'essor économique des pays partenaires méditerranéens : outil privilégié du développement du secteur privé local et des partenariats d'entreprises, il agit comme un accélérateur de transfert de technologies, de renforcement de la qualité managériale des entreprises et, en définitive, de création d'emplois.

Premier investisseur en capital dans les neuf pays partenaires méditerranéens[4], la FEMIP s'est dès l'origine investie dans la promotion de l'échange d'expérience entre les acteurs du capital-investissement en Méditerranée. La constitution d'équipes gestionnaires solides implique, en effet, un effort soutenu de diffusion des bonnes pratiques et du savoir-faire de part et d'autre de la Méditerranée, en particulier dans un contexte de croissance rapide du nombre de fonds actifs dans les pays partenaires[5].

C'est donc tout naturellement que la BEI a soutenu la création de l'association Euro-med Capital Forum[6] qui rassemble, depuis 2004, acteurs et praticiens du capital-investissement en Méditerranée autour de leurs associations professionnelles, des investisseurs et des institutions internationales.

Après le succès du 1er Forum, qui s'était tenu à Lyon en mai 2005, la FEMIP a été particulièrement présente pour la 2e édition, réunie à Tunis du 24 au 26 avril derniers : une délégation d'opérationnels était dirigée par M. de Fontaine Vive, vice-président de la BEI, qui assurait la synthèse des travaux de la première journée.

Les quelque 650 participants, dont une centaine d'orateurs, ont dressé le constat d'une situation encourageante, mais encore fragile, du capital-investissement en Méditerranée.

- Malgré la croissance rapide des fonds levés, il reste un déficit important de ressources de fonds propres en Méditerranée ; à cet égard, le fossé entre les rives nord et sud est particulièrement mis en lumière par le peu d'appétit des investisseurs institutionnels pour cette classe d'actifs dans les pays partenaires ;

- hormis dans le cas de l'Égypte, on ne relève pas de présence significative des investisseurs du Golfe dans les fonds dédiés aux PME ; outre une culture d'investissement tournée vers les secteurs de la rente (immobilier, tourisme), cette situation révèle une perception exagérée du risque associé au secteur productif dans les pays partenaires ;

- le rôle des investisseurs publics locaux et des institutions financières de développement, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales, reste donc de première importance : leur fonction de catalyseur sur les autres investisseurs, à travers un effet de démonstration, a été soulignée par de nombreux intervenants, se référant notamment à la BEI-FEMIP. ■

À la fin de 2007, le portefeuille d'opérations sur capitaux à risques de la FEMIP atteignait près de 400 millions d'EUR, répartis entre 30 fonds d'investissement – dont les deux tiers ont été crées sous son impulsion –, 24 opérations directes et 501 co-investissements avec des intermédiaires locaux. Ces données recouvrent une variété d'aspects qualitatifs, tels que le niveau d'innovation financière (fonds ciblés sur le compartiment mezzanine ou sur les financements d'infrastructures au Maroc, investissements d'amorçage au Liban, entreprises cotées sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis), d'intégration régionale (63 % des opérations ciblent des fonds d'envergure régionale) ou de couverture géographique.

Henry Marty-Gauquié
Représentant du Groupe BEI à Paris

[4] Algérie, Égypte, Gaza et Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie et Tunisie.
[5] Ce nombre est passé de 14 en 2000 à 31 en 2004, puis à 45 à la fin de 2006.
[6] Voir: http://www.euromed-capital.com

Protéger la mer Méditerranée contre la pollution

La dégradation de la Méditerranée menace la santé de 143 millions de personnes qui vivent le long de ses rivages et compromet le développement à long terme de secteurs économiques clés tels que la pêche et le tourisme. Une étude, entreprise dans le cadre de l'initiative Horizon 2020 de la Commission pour s'attaquer aux sources principales de pollution en Méditerranée d'ici 2020, reconnaît la nécessité d'établir un programme pour aider les pays des rives sud et est du bassin méditerranéen à réduire leurs rejets polluants en mer.

La Commission européenne et la Banque européenne d'investissement ont récemment présenté les résultats d'une étude sur des investissements potentiels qui permettraient de s'attaquer aux « points noirs » en matière de pollution dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée.

Le Programme d'investissement dans les zones sensibles en Méditerranée (MeHSIP) et l'initiative Horizon 2020 s'inscrivent dans le cadre de la politique de coopération de l'Union européenne avec les pays du sud et de l'est de la Méditerranée qui participent au processus de Barcelone et qui sont couverts par la politique de voisinage de l'UE.

Pour le commissaire européen chargé de l'environnement, Stavros Dimas : « Il est impératif que l'Union européenne travaille avec ses voisins méditerranéens à la sauvegarde de l'environnement de l'une des principales mers du globe. Nous devons tous coopérer et fournir les ressources appropriées pour parer à la dégradation de la Méditerranée. »

« Le Programme d'investissement dans les zones sensibles est un point de départ important pour un effort conjoint des institutions financières internationales et bilatérales dans la mise en œuvre du volet « réduction de la pollution» de l'initiative Horizon 2020, a ajouté le vice-président de la Banque européenne d'investissement, Philippe de Fontaine Vive. À cette fin, la FEMIP est prête à soutenir les pays méditerranéens partenaires en effectuant les investissements financiers qui s'imposent. »

Un environnement méditerranéen qui se dégrade

La région méditerranéenne compte plus de 400 millions d'habitants répartis dans 22 pays, dont 143 millions vivent sur le littoral, auxquels s'ajoutent 175 millions de visiteurs chaque année. Le bien-être de toutes ces personnes dépend de la qualité écologique de la mer Méditerranée.

Le milieu méditerranéen est à la fois l'un des plus riches et l'un des plus vulnérables au monde car ses zones marines et côtières sont exposées à une combinaison de facteurs de dégradation, dont 80 % sont d'origine terrestre.

L'initiative Horizon 2020

Horizon 2020 constitue le fer de lance de la politique de l'Union européenne relative aux problèmes écologiques en Méditerranée. Cette initiative tend à remédier à une grande partie des déficiences qui ont caractérisé dans le passé les actions de protection de la Méditerranée, et ce en finançant des projets qui visent à réduire les sources de pollution les plus graves, à soutenir la création ou le renforcement des autorités environnementales nationales, à favoriser la recherche sur les problèmes d'environnement en Méditerranée et à mettre au point des indicateurs pour mesurer le succès de l'initiative.

Sur le pourtour méditerranéen, plus de la moitié des agglomérations de plus de 100 000 habitants ne disposent pas de stations d'épuration, et 60 % de leurs eaux usées sont déversés directement dans la mer. Plus de 80 % des décharges dans les pays du sud et de l'est méditerranéen ne sont pas contrôlées. Le milieu marin méditerranéen est particulièrement exposé aux rejets de déchets agricoles, aux particules dans l'atmosphère et aux eaux de ruissellement, qui transportent des agents pathogènes, des métaux lourds, des polluants organiques, des huiles et des substances radioactives vers la mer.

L'urbanisation rapide combinée au développement croissant, et insoutenable à long terme, du tourisme sur le littoral méditerranéen font partie des facteurs qui suscitent d'importants problèmes d'environnement et de santé. La pollution d'origine industrielle, maritime et domestique ainsi que la disparition progressive des espaces ouverts et la destruction des écosystèmes côtiers par des projets immobiliers aggravent encore la situation.

Le programme d'investissement dans les zones sensibles en Méditerranée

En novembre 2006, les ministres de l'environnement des pays euro-méditerranéens ont établi un planning pour l'initiative Horizon 2020, qui invite notamment la Banque européenne d'investissement et la Banque mondiale à collaborer avec des pays donateurs pour sélectionner les projets qui auront le plus d'impact, en amont et en aval, sur les niveaux de pollution en Méditerranée.

Le travail d'identification des investissements prioritaires en zones sensibles a été mené par la BEI en coopération avec le plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations unies pour l'environnement. Les activités du MeHSIP consisteront principalement à soutenir l'initiative Horizon 2020 et les pays partenaires dans la mise en œuvre de projets d'investissement prioritaires de réduction de la pollution.

La BEI doit à présent établir une liste définitive de projets dans le cadre du programme d'investissement dans les zones sensibles en Méditerranée, sur la base des 44 projets déjà identifiés dans sept pays méditerranéens. Parmi les critères qui détermineront l'investissement dans un projet figurent l'intérêt pour le pays ou pour l'ensemble de la région méditerranéenne, le niveau de contribution à la réduction de la pollution, le caractère durable, la capacité de remboursement des prêts par leurs promoteurs et les montants à fournir par des bailleurs de fonds.

Le MeHSIP contribuera également à renforcer la collaboration entre la Banque européenne d'investissement et d'autres bailleurs de fonds dans la région, ainsi qu'avec des initiatives dont l'objectif est d'intégrer l'environnement à diverses politiques sectorielles en Méditerranée.

Pour plus d'informations:

Le Programme d'investissement dans les zones sensibles en Méditerranée (MeHSIP): http://www.eib.org/attachments/country/femip_horizon_2020_fr.pdf

Page Web de l'initiative Horizon 2020 de la Commission: http://ec.europa.eu/environment/enlarg/med/horizon_2020_fr.htm

Marianne Roda
Département Communication

Table ronde sur le réchauffement climatique Monaco, avril 2008

Le 25 avril 2008, une table ronde sur les conséquences du réchauffement climatique au niveau des pôles et en Méditerranée s'est tenue au Musée océanographique de la Principauté de Monaco. La BEI y était représentée par son vice-président, M. Philippe de Fontaine Vive.

Cet événement a été l'occasion pour la Banque de souligner que, « mer au milieu des terres », la Méditerranée est depuis l'Antiquité un vecteur d'échanges entre les hommes et, qu'il s'agisse de transport maritime, d'approvisionnement énergétique ou d'activités touristiques, qu'elle représente également un enjeu économique majeur ; mais la Méditerranée est aussi l'un des patrimoines naturels les plus vulnérables au monde.

Au-delà de la démarche citoyenne que l'on est en droit d'attendre d'une institution publique, intégrer les problématiques de l'environnement fait donc également partie de la responsabilité de la BEI en tant qu'institution financière. C'est pourquoi, sans se contenter de mesurer attentivement l'impact environnemental des projets qu'elle finance, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe, la BEI a engagé deux réflexions ambitieuses autour de la dimension environnementale euro-méditerranéenne : i) promouvoir la dépollution de la mer Méditerranée (voir l'article sur le programme Horizon 2020) et ii) identifier les défis environnementaux supplémentaires auxquels la région devra faire face à moyen et long terme, compte tenu des changements climatiques et de l'impact des activités humaines.

Cette seconde réflexion a été confiée au Plan Bleu, l'un des relais du Programme des Nations unies pour l'environnement. Elle permettra d'identifier les principaux impacts globaux et sectoriels du changement climatique pour les pays des rives sud et est de la Méditerranée. S'agissant d'économies en mutation, déjà confrontées aux importants défis que sont la restructuration de leur tissu productif et leur intégration régionale, ainsi qu'à des tensions sociales, la tâche est considérable, en particulier sur le plan énergétique, et elle aura un coût élevé à court terme. Mais le coût de l'inaction pourrait être plus lourd encore à moyen terme.

Par-delà le changement climatique et ses conséquences sur la flore et les activités agricoles, ce sont en effet de nouveaux modes de gestion des ressources hydriques et énergétiques qu'il faut prévoir. Cela impliquera d'importants investissements pour améliorer l'efficacité énergétique, promouvoir des énergies renouvelables et parvenir à une meilleure utilisation de l'eau, y compris celle produite par dessalement. Cela impliquera de repenser les politiques touristiques, alors même que les pays partenaires méditerranéens ont connu, entre 2001 et 2006, une croissance annuelle moyenne de 12 % – deux fois supérieure à celle enregistrée au niveau mondial – et que le tourisme représente pour eux un formidable gisement d'emplois. Cette question était au cœur de la conférence organisée par la FEMIP à Berlin en mars dernier (voir le BEI Info n° 130).

Les conclusions de l'important travail de réflexion engagé seront rendues publiques en juillet prochain.

Alain Nadeau
Département des Pays voisins et partenaires de l'Europe

Interact : le fruit d'une collaboration solidement établie

Le 9 mai dernier, la BEI a accueilli la réunion annuelle des hauts responsables d'Interact, un forum d'échange d'idées réunissant la BEI, l'Agence française de développement (AfD), la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), la Banque de commerce et de développement de la mer Noire (BSTDB) et 17 Institutions européennes de financement du développement (IEFD), qui toutes fournissent des ressources à long terme à des entreprises du secteur privé installées dans des pays engagés dans un processus de développement et de réforme de leur économie.

Úna Clifford
Département Communication

Réunion interinstitutionnelle dans le cadre d'Interact *(AFD, KfW, BEI)*

Lors de sa cinquantième séance annuelle, qui s'est tenue le 3 juin, le Conseil des gouverneurs a plaidé en faveur d'une collaboration étroite entre la BEI et d'autres institutions financières actives dans les mêmes secteurs. Créé en 1973, Interact est la preuve concrète que le dialogue et la coopération avec d'autres institutions financières publiques figurent depuis longtemps au rang des objectifs de la BEI.

Harmoniser et coordonner le financement du développement se trouvent au cœur de deux initiatives dans lesquelles la Banque est engagée : le Fonds fiduciaire du partenariat euro-africain pour les infrastructures et European Financing Partners. M. Philippe Maystadt, président de la BEI, a ouvert la 25e séance des hauts responsables d'Interact en faisant l'éloge de la collaboration entre les IEFD à l'appui des pays d'Afrique et a appelé de ses vœux la poursuite des efforts dans ce sens.

Le Fonds fiduciaire du partenariat euro-africain pour les infrastructures a été créé en

avril 2007 pour soutenir le financement de projets présentant un intérêt régional pour l'Afrique subsaharienne dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau et des technologies de l'information. La BEI gère ce fonds qui fédère les capacités de financement de la Commission européenne et de onze États membres de l'Union.

European Financing Partners (EFP) est une initiative dont les ressources proviennent de la Facilité d'investissement de Cotonou (via la BEI) et de onze IEFD, et qui a pour objectif de financer des projets du secteur privé en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique. L'EFP finance 75 % au maximum des coûts liés à chaque projet proposé par l'une des IEFD, les interventions étant plafonnées à 25 millions d'EUR. Les 25 % restants sont financés par l'IEFD qui a introduit la proposition de financement. Lors de la réunion, les membres d'Interact ont tous convenu que l'EFP était un modèle exemplaire de coopération entre les institutions de développement, et que l'on pourrait, de surcroît, transposer à d'autres contextes.

Interact a par ailleurs donné naissance à des groupes de travail de plus petite taille qui se réunissent pour évoquer des possibilités de collaboration. Ainsi, la veille de la réunion annuelle d'Interact, la BEI, l'AfD et la KfW ont tenu leur réunion tripartite habituelle au cours de laquelle ont été débattues des questions de coopération institutionnelle et opérationnelle.

La réunion du 8 mai a été l'occasion d'examiner les possibilités de rehausser la visibilité des actions conjointes en matière d'infrastructures en Afrique et de souligner les points forts du modèle que constitue le Fonds fiduciaire du partenariat euro-africain pour les infrastructures. Au nombre des autres questions abordées figuraient l'ordre du jour de la présidence française de l'UE, les Journées européennes du développement qui, cette année, seront organisées à Strasbourg en novembre prochain, ainsi que la situation alimentaire dans les pays en développement. ■

Le Fonds fiduciaire du partenariat euro-africain pour les infrastructures a été créé en avril 2007.

La Facilité ACP-UE pour l'eau :

la BEI et la Commission appuient les Objectifs du millénaire pour le développement dans les pays ACP

Parmi les demandes de financement déposées, tous les projets soutenus ou soumis par la BEI en tant que principal bailleur de fonds ont été acceptés. Les aides non remboursables de la CE affectées à ces projets s'élèvent à 109 millions d'EUR (25 % de l'enveloppe totale disponible au titre de la Facilité pour l'eau) et ont permis de mobiliser 130 millions d'EUR supplémentaires sous la forme de prêts concessionnels de la BEI, ainsi que 87 millions d'EUR sous la forme de prêts et d'aides non remboursables accordés par d'autres bailleurs.

L'accès à une eau potable salubre et à des installations sanitaires est une condition préalable importante à l'amélioration de la santé et au succès de la lutte contre la pauvreté. Toutefois, à travers le monde, quelque 1,1 milliard de personnes n'ont toujours pas, de manière fiable et durable, accès à des services d'approvisionnement en eau, et 2,6 milliards de personnes à un système d'assainissement approprié. Si l'on ne redouble pas d'efforts pour s'attaquer à ce problème, des millions de personnes resteront enfermées dans la spirale de la pauvreté et de la maladie. En adoptant les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) lors du Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, des pays du monde entier se sont notamment engagés à réduire de moitié à l'horizon 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement de base.

Les OMD sont une composante essentielle de la politique de développement que l'UE mène dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). À l'appui de cette politique, la Commission européenne (CE) a lancé en 2004 la Facilité ACP-UE pour l'eau dans le but d'œuvrer à la réalisation des OMD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les pays ACP. Au total, 500 millions d'EUR ont été mis à disposition sous forme d'aides non remboursables en faveur de projets ayant trait à l'eau et à l'assainissement, dont 420 millions d'EUR ont été affectés sur la base d'un appel à propositions concurrentiel. Sur 1 300 propositions reçues, seules 175 ont été approuvées par la CE.

Les projets ayant trait à l'eau et à l'assainissement (en Éthiopie, au Mozambique, à Madagascar, au Bénin, au Lesotho, au Malawi et au Sénégal) ont été conçus en étroite collaboration avec les autorités nationales et locales afin de s'attaquer aux principaux problèmes liés à l'eau et d'encourager la reproduction des solutions. Ces projets sont typiques de la nouvelle approche adoptée par la BEI en faveur du secteur de l'eau et de l'assainissement dans les pays ACP : tout en s'appuyant sur les points forts traditionnels de la Banque en matière de cofinancement d'investissements bien conçus sur les plans technique, économique et environnemental, ces projets intègrent également un certain nombre d'aspects innovants, notamment l'objectif de couverture universelle, l'accent sur l'inclusion sociale, le soutien de partenariats avec des organisations non gouvernementales et le secteur privé local pour la prestation de services, ainsi que le renforcement de la capacité opérationnelle et des résultats commerciaux des prestataires de services dans le secteur de l'eau. Un

élément important de ces projets consiste à combiner subventions et prêts pour soutenir plus particulièrement, dans les projets relatifs à l'eau et à l'assainissement, les aspects favorables aux plus démunis tels que le caractère abordable de ces services et l'extension de la couverture à des zones périurbaines et insalubres jusque là non desservies. Grâce aux projets cofinancés par la Facilité ACP-UE pour l'eau et la BEI, près de 3 millions de personnes vivant dans des zones urbaines, périurbaines et insalubres des pays énumérés ci-dessus auront accès pour la première fois à une eau saine.

Afin de poursuivre la constitution d'une réserve de projets, la BEI a mis sur pied un module de préparation des projets dans le secteur de l'eau, qui est cofinancé par la Facilité ACP-UE pour l'eau.

Comme l'a montré l'expérience fructueuse de la BEI, qui aide les bénéficiaires finals à préparer leurs propositions pour répondre à l'appel de la Facilité ACP-UE pour l'eau, les projets financièrement viables, pour autant qu'ils soient bien préparés, peuvent attirer des financements et bénéficier d'un effet de levier. Certains bailleurs de fonds ont décidé d'accorder davantage de ressources durant la phase de préparation, lorsqu'il devient évident que le projet est bien conçu et durable, et qu'il nécessiterait un appui financier plus important pour bénéficier à une population plus vaste, c'est-à-dire à des habitants non desservis. Cependant, le nombre de projets d'eau et d'assainissement qui sont financièrement, techniquement et institutionnellement viables dans les pays ACP est en fait très faible. Il est donc essentiel de soutenir les activités de préparation des projets en amont, notamment l'élaboration de réformes sectorielles et le renforcement du cadre institutionnel, de manière à mettre sur pied des projets bancables susceptibles de mobiliser des fonds. Pour relever ce défi, la BEI a lancé, en cofinancement avec la Facilité ACP-UE pour l'eau, un module de préparation des projets dans le secteur de l'eau dans les pays ACP. Doté d'une enveloppe de 3 millions d'EUR, ce module permettra de financer, sur une période de trois ans (2008-2010), l'assistance technique à la préparation de projets solides ayant trait à l'eau et à l'assainissement. Il permettra par ailleurs de constituer une réserve adéquate de projets bancables et s'efforcera de promouvoir des formules de cofinancement entre la BEI et d'autres bailleurs de fonds, tels que des collectivités locales, la Commission européenne et des bailleurs bilatéraux et multilatéraux.

La collaboration entre la BEI et la CE dans le cadre de la Facilité ACP–UE pour l'eau peut être perçue comme un excellent exemple d'interaction étroite entre institutions européennes en vue de promouvoir l'objectif de la politique de développement de l'UE qui consiste à améliorer l'accès aux services d'eau et d'assainissement dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, contribuant ainsi à améliorer la santé publique et à réduire la pauvreté. ■

Christoph Gleitsmann et Niraj Shah
Division Eau et protection environnementale
Direction des projets

La BEI engage un partenariat avec Bancomext pour financer des projets environnementaux au Mexique

La Banque européenne d'investissement (BEI) a accordé une ligne de crédit d'un montant de 50 millions d'EUR à Banco Nacional de Comercio Exterior (Bancomext) pour financer des projets environnementaux de petite et moyenne dimension réalisés au Mexique par des entrepreneurs privés ou publics.

Il s'agit du premier prêt intermédié de la BEI au Mexique et de la première opération avec la banque publique de développement Bancomext. Ce prêt servira à financer partiellement des projets de petite et moyenne dimension mis en œuvre par des promoteurs privés et publics et favorisant la protection et l'amélioration de l'environnement et le développement durable.

Pour être admissibles, ces projets devront satisfaire à l'un des critères suivants : lutter contre les changements climatiques, protéger la nature, la biodiversité et les ressources naturelles, améliorer l'environnement et la santé, promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles (y compris la gestion des déchets), ou améliorer la qualité de l'environnement urbain. Tous les projets bénéficiant d'un financement dans le cadre de cette opération devront respecter les lignes directrices de la BEI et l'ensemble des règles environnementales en vigueur au Mexique en matière d'environnement. Les promoteurs de projets qui souhaitent bénéficier de cette ligne de crédit sont priés de s'adresser directement à Bancomext en prenant contact avec les personnes mentionnées sur le site Web de la BEI à l'adresse : www.eib.org/attachments/lending/inter_ala.pdf.

Dans le droit fil de la décision du Conseil européen du 19 décembre 2006 régissant les opérations de la BEI dans les pays partenaires, le projet est axé sur la viabilité environnementale, et plus particulièrement sur la lutte contre les changements climatiques. Cette opération est conforme à la politique et à la stratégie de l'UE dans le domaine des changements climatiques, lesquelles préconisent de trouver de nouveaux outils pour renforcer la participation des pays en développement aux initiatives mondiales de lutte contre les changements climatiques. Par ailleurs, répondant aux objectifs assignés aux concours accordés par la BEI dans les pays d'Asie et d'Amérique latine, cette ligne de crédit servira à financer partiellement des projets soumis par des entités du secteur privé qui réalisent des projets présentant un intérêt pour l'UE. Pour être jugés admissibles, les projets devront soit être mis en œuvre par des filiales de sociétés européennes ou des coentreprises associant des firmes européennes et des entités privées mexicaines, soit comporter un important volet de transfert de technologies ou de savoir-faire en provenance de l'UE. ■

Juan Manuel Sterlín Balenciaga
Département Communication

Nommée directrice adjointe

Mme Barbara BALKE a été nommée directrice adjointe des ressources humaines.

Mme Balke est entrée à la Banque en 1999, dans la direction des affaires juridiques, où elle a d'abord travaillé dans la division « Politique institutionnelle », puis dans le département « Support juridique pour les financements ».

En 2006, elle a été nommée chef de la division « Europe centrale, Pologne, Russie et voisins orientaux » au sein du département « Opérations de financement en Europe ».

Avant d'entrer à la Banque, Mme Balke travaillait pour un cabinet juridique international en Allemagne et à Bruxelles.

De nationalité allemande, Mme Balke est une juriste qualifiée, titulaire d'un doctorat en droit ainsi que d'un master en droit européen. ■

Le magazine d'information du Groupe de la Banque européenne d'investissement

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
(+352) 43 79 1 – (+352) 43 77 04

www.bei.org – info@bei.org

Bureaux extérieurs

Allemagne
(+49-30) 59 00 47 90 – (+49-30) 59 00 47 99

Autriche
(+43-1) 516 33 31 95 – (+43-1) 516 33 30 00

Belgique
(+32-2) 235 00 70 – (+32-2) 230 58 27

Espagne
(+34) 914 31 13 40 – (+34) 914 31 13 83

France
(+33-1) 55 04 74 55 – (+33-1) 42 61 63 02

Grèce
(+30-210) 68 24 517 – (+30-210) 68 24 520

Italie
(+39) 06 47 19 1 – (+39) 06 42 87 34 38

Pologne
(+48-22) 310 05 00 – (+48-22) 310 05 01

Portugal
(+351) 213 42 89 89 – (+351) 213 47 04 87

Royaume-Uni
(+44) 20 73 75 96 60 – (+44) 20 73 75 96 99

Afrique du Sud
(+27-12) 425 04 60 – (+27-12) 425 04 70

Australie
(+61-2) 82 11 05 36 – (+61-2) 82 11 06 88

Égypte
(+20-2) 333 66 583 – (+20-2) 333 66 584

Kenya
(+254-20) 273 52 60 – (+254-20) 271 32 78

Maroc
(+212) 37 56 54 60 – (+212) 37 56 53 93

Sénégal
(+221) 889 43 00 – (+221) 842 97 12

Tunisie
(+216) 71 28 02 22 – (+216) 71 28 09 98

Fonds européen d'investissement

43, avenue J.F. Kennedy – L-2968 Luxembourg
(+352) 42 66 88-1 – (+352) 42 66 88-200

www.eif.org – info@eif.org

On trouvera sur le site Web de la Banque la liste mise à jour des bureaux existants et des bureaux ouverts après la date de la présente publication, ainsi que leurs coordonnées.

QH-AA-08-131-FR-C

©BEI - 06/2008 - FR

À noter dans vos agendas …

- **Septembre 2008** – Second cycle de consultation publique sur la déclaration de politique environnementale et sociale de la BEI incluant la tenue d'une ou de plusieurs réunions publiques
- **Octobre 2008 (date à confirmer)** – Séminaire d'automne destiné aux OSC sur les infrastructures de transport (Bucarest)
- **Printemps 2009** – Forum BEI (Barcelone)

Programme détaillé et inscription : www.bei.org/events

Nouvelles publications de la BEI

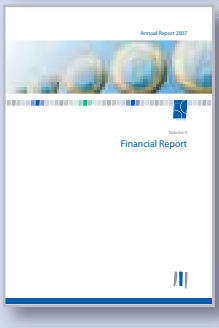

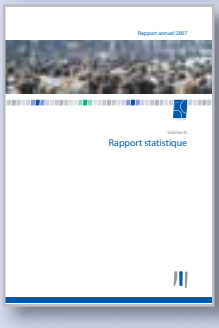

Avril 2008

- Horizon 2020 – Élaboration d'un programme d'investissement pour l'élimination des principales sources de pollution en Méditerranée
- La FEMIP pour la Méditerranée : résultats 2007
- La FEMIP au service du bassin méditerranéen. La microfinance, un instrument qui compte

Mai 2008

- Impact économique et social de la microfinance en Méditerranée
- Qu'est-ce que le Groupe BEI ? (mise à jour)
- Financer l'avenir de l'Europe (mise à jour)
- Les opérations de la Banque européenne d'investissement en Amérique latine
- Le Fonds de crédits carbone pour l'après-2012

Juin 2008

- Rapport annuel du Groupe BEI : Rapport d'activité et rapport sur la responsabilité d'entreprise, rapport statistique, rapport financier
- Rapport annuel 2007 de la FEMIP
- Rapports annuels du Comité de vérification pour l'exercice 2007
- Consultation des PME 2007/2008 : Constatations et conclusions
- Les financements de la Banque européenne d'investissement en Amérique latine et en Asie
- Les prêts de la Banque européenne d'investissement en Turquie

Juillet 2008

- Cahiers BEI 2008

Les brochures de la Banque sont disponibles dans plusieurs langues en fonction du public auquel elles s'adressent et des besoins opérationnels. Elles peuvent être téléchargées gratuitement à partir du site: www.bei.org/publications.

Les numéros de téléphone changent au 1er janvier 2008 !

À compter du 1er janvier 2008, les numéros de téléphone des lignes directes de nos bureaux de Luxembourg passent à neuf chiffres.

Merci d'appeler notre standard au (+352) 43 79-1 pour être mis en relation avec la personne que vous souhaitez joindre.